

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 9 décembre 2013, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2013-12-295

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant au point 3 procès-verbal du 2 décembre 2013 et en laissant le point 21 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 11 novembre et du 2 décembre 2013;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Discours du maire;**
6. **CPTAQ;**
7. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
8. **Calendrier des séances régulières;**
9. **Laboratoire d'analyses pour la station d'épuration**
10. **Hôtel de ville;**
11. **Règlements :**
 - 11.1 **Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de leur perception**
 - 11.2 **Projet de Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo**

12. Salaires :
 - 12.1 Directrice générale
 - 12.2 Employé-e-s
 - 12.3 Papier de soins personnels
13. Achat du bois de chauffage;
14. Formation pour les pompiers;
15. Club d'auto-neige de Cookshire;
16. Transfert des crédits;
17. États comparatifs des revenus et des dépenses;
18. Paiement des comptes :
 - 18.1 Comptes payés
 - 18.2 Comptes à payer
19. Bordereau de correspondance;
20. Rapports :
 - 20.1 Maire
 - 20.2 Conseillers
 - 20.3 Directrice générale
21. Varia :
22. Évaluation de la rencontre;
23. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 NOVEMBRE ET DU 2 DÉCEMBRE 2013**

Résolution 2013-12-296

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2013-12-297

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. **DISCOURS DU MAIRE**

ATTENDU QUE monsieur le Maire Jacques Madore a présenté son rapport annuel sur la situation de la Municipalité;

ATTENDU QUE le discours du maire doit être rendu public;

Résolution 2013-12-298

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter de diffuser le rapport de monsieur le Maire Jacques Madore par envoi collectif et que le tout sera mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **CPTAQ**

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Saint-Malo. a déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage;

Résolution 2013-12-299

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal n'a pas d'objection à la demande de l'organisme auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet suivant :

Demandeur : Comité des Loisirs de Saint-Malo;
Emplacement : partie du lot 4A, du Rang 4, Canton Auckland à Saint-Malo;
Superficie visée : 6396,6 m² (approximatif);
Description du projet : Le DEMANDEUR désire acheter un terrain adjacent au présent terrain des Loisirs pour y construire une patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

8. **CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Résolution 2013-12-300

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

Lundi	13 janvier 14	Lundi	14 juillet 14
Lundi	10 février 14	Lundi	11 août 14
Lundi	10 mars 14	Lundi	8 septembre 14
Lundi	14 avril 14	Mardi	14 octobre 14 (Action de Grâces)
Lundi	12 mai 14	Lundi	10 novembre 14
Lundi	9 juin 14	Lundi	8 décembre 14

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **LABORATOIRES D'ANALYSES POUR LA STATION D'ÉPURATION**

- ATTENDU QUE** des analyses doivent être prises à chaque mois pour la station d'épuration afin de remplir les rapports exigés par le gouvernement;
- ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à Biolab et à Groupe SM, mais seulement Biolab a fourni des montants;
- ATTENDU QUE** les prix demandés par Biolab est de 1 455 \$ taxes et livraison non incluses;
- ATTENDU QUE** seulement Biolab est en mesure d'analyser le Phosphore inorganique;

Résolution 2013-12-301

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte le prix demandé par Biolab de 1 455 \$ taxes et livraison non incluses.

QUE la directrice générale signera l'acceptation de la soumission avec Biolab.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE l'accès à l'hôtel de ville n'est pas adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE Les rénovations François Mongeau ainsi que monsieur Gaétan Tremblay nous ont fourni une soumission pour la rampe d'accès;

Résolution 2013-12-302

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE le Conseil accepte la soumission présentée par monsieur Gaétan Tremblay pour l'installation de la rampe d'accès en fer à l'hôtel de ville au montant de 700 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RÈGLEMENTS :

11.1 Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de leur perception

Ce point est remis à une séance ultérieure.

11.2 Projet de Règlement 384-2013 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo

Résolution 2013-12-303

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (2010, c. 27), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code

d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QU en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par monsieur Vincent Tremblay à la résolution 2013-11-276;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

IL EST RÉSOLU d'adopter le code d'éthique et de déontologie suivant :

D'approuver et adopter le projet de «*Règlement numéro 384-2014 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo*» tel que présenté.

D'enregistrer et insérer ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité de Saint-Malo, sous le numéro 384-2014, et en conséquence, signé par le maire et la directrice générale, le tout mis aux archives pour fin de référence

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SALAIRE :

Monsieur Jacques Madore, maire se retire à cause d'un conflit d'intérêts.

12.1 Directrice générale

ATTENDU QUE le salaire de la directrice générale est évalué annuellement;

ATTENDU QUE l'ajustement commencera à compter du 1^{er} janvier 2014;

Résolution 2013-12-304

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE l'augmentation de la directrice générale sera établie à 1,50 \$ l'heure pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur Jacques Madore, maire revient participer aux délibérations.

12.2 Employé-e-s

ATTENDU QUE les salaires sont évalués annuellement;

Résolution 2013-12-305

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE madame Françoise Dion aura une augmentation de 0,50 \$ l'heure à partir du 1^{er} janvier 2014.

QUE monsieur Donald Fontaine, inspecteur à la voirie aura 1 \$ l'heure d'augmentation à partir du 1^{er} janvier 2014.

QUE monsieur Martial Clément aura une augmentation de 1 \$ l'heure à partir du 1^{er} novembre 2013.

QUE monsieur Daniel Lévesque obtiendra une augmentation de 3 \$ l'heure pour le déneigement du 1^{er} novembre 2013 au 30 avril, 40 heures par semaine et sera payé 5 heures par semaine pour la station d'épuration à son salaire actuel. Le taux horaire pendant l'été reste inchangé.

QUE monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement aura une augmentation de 4 \$ l'heure à partir du 1^{er} janvier 2014.

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée par 5 voix contre une.

12.3 Congés fériés payés aux employé-e-s

ATTENDU QUE le Conseil a décidé de payer des journées à ses employé-e-s pour la période des Fêtes;

Résolution 2013-12-306

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer quatre journées (la veille de Noël, Noël, la veille du Jour de l'an et le Jour de l'an) à messieurs Donald Fontaine, Daniel Lévesque et Martial Clément ainsi qu'à madame Françoise Dion pour les congés fériés des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Madame Christine Riendeau, conseillère et monsieur Vincent Tremblay, conseiller se retirent à cause d'un conflit d'intérêts.

13. ACHAT DE BOIS DE CHAUFFAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit se procurer du bois de chauffage pour l'hiver 2014 – 2015, 2015 – 2016 et 2016 – 2017 pour le garage municipal;

ATTENDU QU' un appel d'offres a été posté afin d'obtenir des prix pour le bois de chauffage livré et cordé de 20 pouces de long avec un empilement de 4 pieds par 8 pieds;

ATTENDU QUE monsieur Gérald Fauteux demande 125 \$ plus taxe la première année, 128 \$ plus taxes la deuxième et 130 \$ plus taxes la dernière année, monsieur Olivier Tremblay 119 \$ plus taxe la première année, 121 \$ plus taxes la deuxième et 123 \$ plus taxes la dernière année et monsieur Sébastien Gendron 110 \$ plus taxes pour les trois années, en acceptant les exigences de la Municipalité pour les dimensions du bois de chauffage;

Résolution 2013-12-307

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE monsieur Sébastien Gendron fournira le bois de chauffage (90 % plaine et 10 % bouleau) à la municipalité de Saint-Malo pour le garage municipal pendant 3 ans au coût de 110 \$ plus taxes, livré et cordé de 20 pouces de long avec un empilement de 4 pieds par 8 pieds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Madame Christine Riendeau, conseillère et monsieur Vincent Tremblay reviennent participer aux délibérations.

14. FORMATION POUR LES POMPIERS

ATTENDU QUE les Services aux entreprises de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke a fait parvenir l'entente de service pour la reprise de l'activité de formation Pompier 1 - section 2 touchant un pompier;

ATTENDU QUE l'entente de service doit être signée par une personne nommée à cet effet;

Résolution 2013-12-308

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE l'entente de service de l'activité de formation Pompier 1 - section 2 pour un pompier est acceptée par le Conseil municipal.

QUE la signataire de l'entente de service sera la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. CLUB D'AUTO-NEIGE DE COOKSHIRE

ATTENDU QUE le Club d'Auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville renouvelle la demande d'autorisation de circuler et de traverser les routes de la municipalité;

ATTENDU QUE le Club demande aussi de nous assurer que la signalisation nécessaire soit bien installée aux endroits appropriés afin que les traverses de route soient sécuritaires;

ATTENDU QUE le développement récréo-touristique est important pour la région et pour la Municipalité;

Résolution 2013-12-309

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Club d'Auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville est autorisé à circuler et à traverser les routes de la municipalité pour la saison 2013 – 2014 qui sont ci-dessous détaillées :

- une partie du chemin Thérout à la limite de Saint-Malo (environ 0.8 km);
- chemin du 5^e Rang jusqu'au 20, chemin du 5^e Rang (M. Pierre Fontaine);
- route 253 jusqu'au 370, route 253 Nord (M. Gilles Champeau);
- chemin du 1^{er} Rang qui devient chemin du Lac jusqu'au chemin Breton (2 traverses);
- chemin Breton / Eaton en direction de Saint-Venant-de-Paquette;

QU'une copie de la police d'assurance souscrite par le Club d'Auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville sera obtenue.

QUE monsieur Donald Fontaine vérifiera la signalisation pour les traverses de motoneiges afin d'apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. TRANSFERT DES CRÉDITS

Ce point est remis à une séance ultérieure.

17. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses de janvier à octobre 2013*.

18. PAIEMENT DES COMPTES

18.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 53 680,23 \$ payés depuis le 12 novembre 2013;

Résolution 2013-12-310

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 53 680,23 \$ payés depuis le 12 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Comptes à payer

18.2.1 Journal du Haut-St-François

ATTENDU QUE plusieurs publicités ont été publiées pour le 150^e anniversaire de fondation de Saint-Malo dans le journal du Haut-St-François;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit payer pour les Vœux de Noël ainsi que les messes du temps des Fêtes parce qu'elle a dépassé son budget de publicité;

Résolution 2013-12-311

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE payer 200 \$ plus taxes pour les Vœux de Noël ainsi que 106 \$ plus taxes pour l'annonce des messes du temps des Fêtes dans la Journal du Haut-St-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2.2 Monty Coulombe

ATTENDU QUE la firme Monty Coulombe s.e.n.c. a fait parvenir ses honoraires et ses déboursés pour la période d'octobre 2013;

Résolution 2013-12-312

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer la facture numéro 074784 du 14 novembre 2013, référence 345802/VR, reçue de la firme d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. au montant de 174,06 \$ taxes non incluses pour les services professionnels rendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2.3 Guide du citoyen, bottin de Coaticook

ATTENDU QUE l'inscription dans le *Guide du citoyen* du bottin 2014 de la Région de Coaticook est à renouveler

Résolution 2013-12-313

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller René Morier,

DE payer le renouvellement de l'inscription dans le *Guide du citoyen* du bottin 2014 de la région de Coaticook au montant de 180 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

19.1 Fondation canadienne Espoir jeunesse

ATTENDU QUE la *Fondation canadienne Espoir jeunesse* prépare une campagne dans le but de prévenir et de sensibiliser la population des problèmes qu'ont les jeunes d'aujourd'hui et des moyens adoptés par la Fondation pour leur venir en aide;

ATTENDU QUE la *Fondation canadienne Espoir jeunesse* vend des articles divers, de porte en porte, afin d'amasser des sommes qui sont remises en subvention à des organismes jeunesse qui en font la demande et d'offrir une ligne d'écoute sans frais 24 h / 24 h;

ATTENDU QUE la *Fondation canadienne Espoir jeunesse* demande une autorisation écrite confirmant un droit de passage dans la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 280-2002 sur le colportage;

ATTENDU QU' un organisme non local doit obtenir l'autorisation de la municipalité de Saint-Malo afin de pouvoir passer sans permis;

Résolution 2013-12-314

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo permet à la *Fondation canadienne Jeunesse Espoir* de passer de porte en porte de 10 h jusqu'à 20 h, au maximum, pour la vente d'articles divers, dans le but de sensibiliser et de prévenir la population des problèmes qui touchent les jeunes d'aujourd'hui. Les sommes recueillies sont remises en subvention à des organismes jeunesse qui en font la demande, à travers tout le Québec.

QUE la *Fondation canadienne Jeunesse Espoir* n'aura pas besoin de permis pour passer de porte en porte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2 CIGN Coaticook 96,7 FM

ATTENDU QUE CIGN Coaticook 96,7 FM a offert à la municipalité de Saint-Malo d'annoncer ses vœux du temps des Fêtes à la radio;

ATTENDU QUE la période de diffusion sera du lundi 9 décembre 2013 au vendredi 7 janvier 2014 de 6 h à 20 h;

ATTENDU QUE le tarif pour un message de 15 secondes avec 10 diffusions (incluant la production) est de 75 \$ taxes non incluses;

Résolution 2013-12-315

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera à CIGN Coaticook 96,7 FM un message de 15 secondes au coût de 75 \$ taxes non incluses pour 10 diffusions incluant la production.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3 Don

ATTENDU QU' une malouine a demandé une aide financière pour un stage de huit mois en neurosciences en Autriche;

ATTENDU QUE ce stage exceptionnel peut avoir des retombées majeures pour le Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut encourager les jeunes à poursuivre leur étude;

Résolution 2013-12-316

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE remettre une aide financière de 100 \$ à madame Catherine-Marie Blais pour son stage de huit mois en neurosciences en Autriche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. RAPPORTS :

20.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les points suivants :

- Son élection comme préfet à la MRC de Coaticook;
- La nomination du directeur général de la MRC de Coaticook.

20.2 Conseillers

La conseillère Christine Riendeau parle au Conseil du MADA.

Le conseiller René Morier présente au Conseil le coffret de cinq DVD des mémoires vivantes des douze municipalités de la MRC de Coaticook.

Le conseiller Vincent Tremblay explique au Conseil sa rencontre avec le comité des achats pour les pompiers volontaires et le comité de diversification.

Le conseiller Robert Fontaine expose au Conseil la rencontre pour la digue.

20.3 Directrice générale

20.3.1 Réservoir à diesel

ATTENDU QU' un appel d'offres a été fait pour le réservoir à diesel de 500 gallons le 16 octobre 2013;

ATTENDU QU' aucune offre d'achat n'a été reçue pour le réservoir à diesel de 500 gallons;

ATTENDU QUE monsieur Martial Clément, s'est dit intéressé à acheter le réservoir à diesel de 500 gallons pour 250 \$;

Résolution 2013-12-317

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo vendra à monsieur Martial Clément le réservoir à diesel de 500 gallons au montant de 250 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.3.2 MAMROT

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Saint-Malo pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Résolution 2013-12-318

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la Conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.3.3 Station d'épuration

ATTENDU QU' à la résolution 2013-02-38, le Conseil municipal a accepté d'acheter un trépied de sept pieds en aluminium au coût d'environ 700 \$ taxes non incluses pour les espaces clos de la station d'épuration;

ATTENDU QUE des vérifications ont été faites pour la base de la potence afin de descendre dans les regards de la station d'épuration;

ATTENDU QUE le montant réel de la base est de 2 258,19 \$ taxes non incluses;

Résolution 2013-12-319

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE des tests seront faits afin de vérifier le procédé qui serait le plus avantageux à utiliser avec la potence pour descendre dans les regards de la station d'épuration.

QUE les achats seront effectués selon le procédé choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 23 h 15.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière